

BVGer F-1473/2019 vom 5. April 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-04-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-1473_2019

FR: TAF F-1473/2019 du 5 avril 2019

IT: TAF F-1473/2019 del 5 aprile 2019

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les autorités chargées de l'exécution du transfert sont invitées à informer à l'avance, de manière appropriée, les autorités de l'Etat d'accueil sur les spécificités médicales du cas d'espèce.

E. 3

La requête d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : Le greffier : Gregor Chatton José Uldry Expédition : Destinataires : - à la recourante (Recommandé ; annexe : un bulletin de versement) - au SEM, Division Dublin, avec le dossier N (...) en retour - au Service de la population du canton de Vaud (en copie)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.